



Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date affichage : 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON – V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY – S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : MM. Q. COUVREUR – O. HOULLON

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/12/88

Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCRC a approuvé par délibération du 30 mars 2021 la signature de la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain ». Elle rappelle le travail de prospective effectué depuis cette date avec l'accompagnement de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard en vue de l'élaboration d'une stratégie aboutissant à une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec définition d'un périmètre d'intervention et d'un plan d'action.

Pour rappel, une présentation a eu lieu le 23 novembre 2022 dernier à l'ensemble du Conseil Municipal.

Suite à ce travail, il s'agit désormais de signer avec les services de l'Etat et les différents partenaires une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire avant le 13 janvier 2023, délai de rigueur demandé contractuellement par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et les services de l'Etat.

La convention proposée est le fruit d'un travail collaboratif, qui a permis, après la réalisation d'un diagnostic de territoire, de faire émerger les grands défis auxquels le territoire devra répondre pour s'engager dans sa stratégie de revitalisation.

La convention proposée a pour objet :

- De fixer les quatre orientations stratégiques suivantes :
 - Révéler les atouts
 - Améliorer le cadre de vie
 - Intensifier les gares
 - Améliorer les services publics

Auxquelles s'ajoute un axe correspondant à des actions transversales

- de préciser et décrire les 26 actions envisagées en précisant les coûts estimés, les recettes, les calendriers, les modalités de maîtrise d'ouvrage,
- de venir préciser pour Champagny le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire,
- d'explicitier les engagements des différents partenaires,
- de définir le fonctionnement général de la convention tout comme les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires,
- de préciser les éléments de suivi et d'évaluation du programme.

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire se substitue à la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et elle est complémentaire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il est proposé à l'assemblée de valider la présente convention pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

CONSIDERANT l'opportunité que représente ce programme pour la revitalisation du centre-ville de Champagny,

CONSIDERANT que la redynamisation de Champagney doit s'appréhender au sein de la Communauté de Communes, et en collaboration avec Ronchamp,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 070-217001205-20221219-20221288-DE la

CONSIDERANT le principe essentiel de la nécessaire collaboration entre les communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, s'incarnant dans un travail commun régulier entre élu.e.s et services des trois collectivités,

CONSIDERANT que le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire concentre les enjeux de requalification et d'adaptation de l'habitat ancien, les espaces publics structurants pour la commune, les enjeux de liaison entre la gare et le centre-ville et le développement des mobilités douces, les espaces de vie majeurs que la collectivité souhaite conforter et l'axe commercial structurant du centre-ville,

CONSIDERANT que ce programme vise à :

- garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires,
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale,
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie,
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations,
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement.

VU les projets de convention ci-annexés,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité.

APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et à entreprendre toutes les démarches inhérentes à ce programme.

AUTORISE Madame le Maire à déposer toute demande de subvention pouvant être associée à ce programme.

CREE la commission de pilotage "Petites Villes de Demain" et **DESIGNE** Messieurs PARISOT, SEGUIN, SCHLUMBERGER, IPPONICH, KIFFER et Mesdames BRIOT et PY, membres de la commission

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Mme-Claire FAIVRE

